

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2835**

commune (s) :

objet : Maintenance de la solution Galimède de suivi et de géolocalisation des véhicules de la direction de la propreté et prestations associées - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Rapporteur** : Madame Frih

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

**Bureau du 5 décembre 2011****Décision n° B-2011-2835**

objet : **Maintenance de la solution Galimède de suivi et de géolocalisation des véhicules de la direction de la propreté et prestations associées - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La collecte des ordures ménagères, le nettoyage mécanisé du domaine public communautaire et la viabilité hivernale sont les principales missions des services publics de la propreté de la Communauté urbaine de Lyon.

La pérennisation et le renforcement de ce service public géré en régie constituent des enjeux forts de la direction de la propreté. A ce titre, pour continuer à améliorer ce service public, en lui permettant d'être évolutif, moins coûteux, et plus sécurisant pour les agents, elle s'est équipée d'un système informatique, Galimède, lui permettant de mieux piloter son activité.

Cette solution comprend un système informatique embarqué à bord des véhicules de nettoyage et de collecte des déchets, couplé avec un système de géolocalisation en temps réel.

Le déploiement des véhicules a eu lieu progressivement au cours des années 2008 et 2009. Il est maintenant terminé avec 200 véhicules équipés à ce jour.

Il s'agit maintenant de maintenir la solution en place.

Il faut donc réaliser des prestations de maintenance et d'hébergement du logiciel central Geored, de maintenance des logiciels embarqués TourMobile et de matériels embarqués et d'acquisition de matériels complémentaires et de prestations associées.

Il est nécessaire de renouveler ce marché n° 083109 L relatif à la réalisation de ces prestations dont le titulaire actuel est la société Sabatier Géolocalisation.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 34, 35-II-8, 39, 40, 65 et 66 du code des marchés publics, compte tenu de l'exclusivité des droits que détient la société Sabatier Géolocalisation.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Il comporterait un engagement de commande minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC pour la durée totale du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de la séance du 18 novembre 2011, a attribué le marché à l'entreprise Sabatier Géolocalisation.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché à bons de commande, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la maintenance de la solution Galimède de suivi et de géolocalisation des véhicules de la direction de la propreté et prestations associées ainsi que tous les actes contractuels y afférents avec la société Sabatier Géolocalisation pour un montant global minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et un montant global maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC.

**2° - La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 615 620 -fonctions 020 - compte 615 610 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.**